

CONVENTIONNEMENT ET FINANCEMENT

Le mandant déclare que les biens objet des présentes :

Font l'objet d'un conventionnement avec l'État. En conséquence, le mandant s'oblige à fournir au mandataire tous les documents en sa possession relatifs à ce conventionnement.

oui non

Ont été financés par un prêt à taux zéro (PTZ) et répondent aux conditions de la location attachées à ce financement, le mandant faisant son affaire personnelle de l'information du prêteur de la mise en location.

oui non

